



Modalités Comité de Suivi Individuel 2^e année

- Il s'agit d'un Comité scientifique organisé dans le courant de la 2^e année (en tout état de cause avant la demande d'inscription en 3^e année)

Le CSI conditionne l'inscription en 3^e année. Il faut donc lui apporter du soin.

- Il est possible de procéder par Skype en cas d'éloignement du doctorant ou d'un membre du comité

- Le comité de suivi comportera (au moins) 2 membres, dont un au moins sera extérieur à l'Unité de Recherche, choisis pour leur expertise scientifique sur le sujet (ou autour du sujet). Il n'est pas obligatoire qu'il y ait un membre extérieur à l'université mais il est conseillé de profiter de la venue de collègues pour des manifestations scientifiques, comités de sélection, ou dans le cadre du dispositif des professeurs visiteurs, par exemple, pour bénéficier des meilleures expertises possibles.

- L'un au moins des deux membres doit être HDR. Les MCF non HDR impliqués auront, de préférence, une expérience de codirection de thèse.

- Les noms des deux membres transmis par le directeur de l'UR doivent être validés par l'ED. Ils devraient, d'après l'arrêté du 25 mai 2016 régissant les études doctorales, être communiqués à l'ED dans le courant de la 1^{ère} année. Les laboratoires centralisent la composition des comités de thèse et transmettent l'information à l'ED (dernier délai le 1^{er} mars de la 2^e année).

- Le directeur de thèse ne peut pas faire partie du comité mais il pourra assister à la première partie de la réunion du comité. Un huis-clos est prévu entre le comité et le doctorant en fin de réunion avant la rédaction du rapport.

- Le doctorant remplira la première partie du formulaire qu'il communiquera préalablement aux membres de son comité à qui il fournira les documents à sa disposition au moment de la tenue du comité permettant d'évaluer l'état d'avancement de la recherche (bibliographie, plan, présentation de la problématique, etc.). Il fera une présentation synthétique de ces documents avant de répondre aux questions de son comité (le déroulement de la séance est toutefois laissé à la libre appréciation des membres du comité).

- La discussion devrait également porter sur l'environnement de la thèse et sur la préparation de la poursuite de carrière.

- Les membres du comité rédigent ensuite un rapport (trame sur document joint) qu'ils transmettent au doctorant, à son directeur et à l'ED. Le document devra figurer dans le dossier de demande d'inscription en 3^e année.